



Prise en charge de frais de réparation

Par **antoine2103**, le **01/09/2011** à **18:06**

Bonjour,

Lors d'une colonie de vacances où j'étais animateur, j'ai accroché la voiture assurée de la colo. J'ai fait ça tout seul, en sortant d'un stationnement, sur les lieux de la colo (choc contre un poteau dans un angle mort).

En rentrant, j'ai fait un constat pour expliquer la situation à l'association organisant le séjour (+ un appel téléphonique).

Les réparations faites aujourd'hui, nous avons dû payer les frais de réparation de la voiture. Ma question est la suivante : est-ce à la compagnie d'assurance de l'association, à moi ou à mon assurance de payer ces frais ? De plus, y a-t-il une franchise qui resterait à mes frais ? Merci d'avance de votre réponse.